

Subventions à des associations de protection de la nature et de l'environnement

M. l'Adjoint ALAUZET, Rapporteur : Il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer, au titre de l'année 2004, pour des actions en faveur de la protection de la nature et de l'environnement, des subventions aux deux associations suivantes :

- Franche-Comté Nature Environnement	1 185 €
- Doubs Nature Environnement	1 185 €

Le Conseil Municipal est appelé à :

- approuver la répartition proposée,
- décider d'imputer la dépense, soit 2 370 € sur des crédits inscrits au BP 2005 au chapitre 65.832.6574.34000.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission Patrimoine Environnement, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver la répartition proposée

Récépissé préfectoral du 2 juillet 2004.